
SEANCE DU 2 FEVRIER 2011

DÉCISION N° 2011 / 04 / AQUA / 3

**PROJET D'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE
REGIONAL DE LANGUEDOC-ROUSSILLON
AQUA DOMITIA**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et ses articles R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 22 décembre 2010 du Président du directoire de BRL, Compagnie nationale d'aménagement du Bas Rhône et du Languedoc, et le dossier joint relatif au projet d'extension du réseau hydraulique régional, à partir du Rhône, vers des territoires à ressources en eau déficitaires ou limitées, dénommé projet « Aqua Domitia »,
- vu sa décision n° 2011/03/AQUA/2 du 2 février 2011 décidant l'organisation d'un débat public,

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer M. Philippe MARZOLF Président de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension du réseau hydraulique régional du Languedoc-Roussillon (projet Aqua Domitia).

Le Président


Philippe DESLANDES